



L'association compte une trentaine de membres et organise chaque année quatre collectes. Les conditions requises pour être donneur ? Etre agé(e) de 18 à 65 ans, et être en bonne santé. Le don prend une dizaine de minutes, suivi d'une collation qui permet de récupérer et d'échanger avec les autres donneurs.

L'association organise chaque année deux rendonnées à travers le village et la campagne environnante, pour se faire connaître et consolider son action.

Extrait des statuts :

L'association régionale des volontaires du sang a pour objet de réunir les donneurs de sang, ainsi que les anciens donneurs, les militants ou sympathisants de la cause bénévole, en vue de :

- *susciter le don volontaire et bénévole du sang dans la population régionale,*
- *faire souscrire tous les donneurs de sang adhérents à l'association au code d'honneur,*
- *représenter les intérêts de ces donneurs auprès des pouvoirs publics régionaux et de*

Association Régionale des Volontaires du Sang

Écrit par Grand Schtroumpf

Samedi, 16 Février 2008 11:48 - Mis à jour Lundi, 13 Décembre 2010 15:12

l'E.F.S () Rhône-Alpes,*

- *créer un centre de relations amicales et de propagande,*
- *concourir au règlement de tout différent qui pourrait survenir entre les adhérents, les sections et l'E.F.S. (*)*

() Etablissement Français du Sang.*

Association Régionale des Volontaires du Sang

Écrit par Grand Schtroumpf

Samedi, 16 Février 2008 11:48 - Mis à jour Lundi, 13 Décembre 2010 15:12

Présidente : ☐ Gisèle Oderut

☐ **Adresse :**

47 route du Caillou
69270 Cailloux-sur-Fontaines

☐ **Téléphone :**
04 78 22 03 24